

Note d'information pour le séminaire sur la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme

A. Background :

- Le Conseil des Droits de l'Homme a demandé, par sa résolution 6/10, au Comité consultatif d'élaborer un projet de Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme.
- Le Conseil des Droits de l'Homme a également adopté lors de sa 10^{ème} session la résolution 10/28 demandant au Comité consultatif de présenter son projet de Déclaration à la session en mars 2010.
- Le Pôle éducation et formation en matière des droits de l'Homme, composé du Maroc, Costa Rica, Italie, Philippines, Slovénie et Suisse, a décidé d'organiser un séminaire d'experts pour accompagner le Comité consultatif dans processus d'élaboration de cette Déclaration.

B. Objectif du séminaire :

- L'objectif de ce séminaire est d'approfondir la réflexion sur les éléments que contiendra le projet de Déclaration sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme qui représentera un instrument juridique international, non contraignant, permettant de combler les lacunes existantes et de renforcer la mise en œuvre au niveau national et la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme.
- Les travaux du séminaire devraient aider le Comité Consultatif à recueillir des éléments pourraient alimenter le projet de Déclaration.
- Il ne s'agit nullement d'un exercice de négociation, ni de rédaction d'un avant-projet de la Déclaration et ni de partage d'expériences nationales.

C. Date et lieu : Les 16 et 17 juillet 2009, Marrakech, Maroc.

D. Programme du séminaire :

- Le séminaire sera présidé par un responsable marocain. Il comportera une ouverture officielle à laquelle seront invités le Président du Conseil des Droits de l'Homme et la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.
- L'ouverture sera suivie par une séance plénière ayant pour but de rappeler les objectifs et les objectifs d'une telle Déclaration.
- Le séminaire se poursuivra sous forme d'ateliers interactifs sur chacune des sections identifiées pour le projet de Déclaration :
 - * Atelier 1 : les principes et la vision générale de la Déclaration.
 - * Atelier 2 : les obligations des Etats.
 - * Atelier 3 : le rôle des diverses parties prenantes.
 - * Atelier 4 : le rôle des mécanismes onusiens.
- La question de la diversité et la complémentarité des approches sectorielles en matière d'éducation et de formation aux droits de l'Homme sera abordée sous forme d'une table ronde.
- Les ateliers seront modérés par les membres du Pôle. Les membres du Comité de rédaction du Comité consultatif assumeront le rôle de Rapporteurs des ateliers.
- Chaque atelier comportera une série de trois à quatre présentations introductives de quinze minutes. Par la suite, le débat sera ouvert à tous les participants.

- Les interventions des participants doivent être aussi précise et brève que possible et devraient se focaliser sur les éléments importants à inclure dans le projet de Déclaration.
- Les Rapporteurs présenteront un résumé des ateliers lors de la séance de clôture.

E. Langues de travail : Anglais, Arabe et Français.

F. Participants :

- Ce séminaire réunira des experts de différents horizons, notamment des délégués des Missions Permanentes à Genève, des experts internationaux, des chercheurs et des représentants de la société civile.
- Les représentants des pays :
 - Membres du Pôle éducation et formation aux droits de l'Homme.
 - Co-sponsors de la résolution 10/28 du Conseil et ayant répondu au questionnaire envoyé par le Haut Commissariat à ce sujet.
 - Coordonnateurs des différents Groupes régionaux et politiques.
- Les experts :
 - Les membres du Comité de rédaction du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme.
 - Des Rapporteurs spéciaux, des experts des Organes des traités et autres Unités du HCDH.
 - Des représentants des agences onusiennes et organisations régionales et internationales.
 - Des universitaires, des représentants d'ONG et des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.